REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'Aveyron

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL D'AGUESSAC

SEANCE DU 17 FEVRIER 2025

AFFERENT AU CONSEIL MUNICIPAL	EN EXERCICE	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION
14	14	09

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept février à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Anne PAILHAS, Maire.

Présents : A. PAILHAS, F. AEBERHARD, A. PACAUD, V. TOUTAIN, J. COMMAYAS, C. SALESSE, J. MICHALET, D. MAURY

Procuration : A. BENEZECH a donné procuration à A. PAILHAS

Absents : N. SALESSE, M. MARTIN, A. ARJALLIEZ, C. TREMOLET, C. AGRINIER

OBJET : APPROBATION DES STATUTS D'AVEYRON INGENIERIE

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein de l'assemblée ; et Monsieur Dominique MAURY, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5511-1 ;

Vu les statuts d'Aveyron Ingénierie tels qu'adoptés en Assemblée Générale Extraordinaire le 05/11/2024 ci-annexés ;

Considérant l'évolution des statuts d'Aveyron Ingénierie, notamment les points suivant s :

- Simplifications administratives avec les adhérents,
- Composition du Conseil d'Administration,
- Attributions du Conseil d'Administration,
- Rôle du directeur de l'Agence,
- Commissions de travail thématiques entre élus.

Considérant que l'approbation de ces nouveaux statuts implique aujourd'hui une validation par l'assemblée délibérante, afin de rendre efficace l'adhésion de notre commune à Aveyron Ingénierie dans le cadre de nouveaux statuts de l'agence et permettre ainsi à Aveyron Ingénierie de poursuivre son accompagnement auprès de notre structure.

Après en avoir délibéré :

- APPROUVE les statuts de l'Agence technique départementale Aveyron Ingénierie tels qu'annexés à la présente délibération ;
- AUTORISE le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré
Pour extrait conforme.

Le Maire,
Anne PAILHAS

MAIRIE D'AGUESSAC 12 (Aveyron)

Accusé de réception en préfecture
012-211200027-20250217-2025021701-DE
Reçu le 18/02/2025

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'Aveyron

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL D'AGUESSAC

SEANCE DU 17 FEVRIER 2025

AFFERENT AU CONSEIL MUNICIPAL	EN EXERCICE	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION
14	14	09

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept février à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Anne PAILHAS, Maire.

Présents : A. PAILHAS, F. AEBERHARD, A. PACAUD, V. TOUTAIN, J. COMMAYAS, C. SALESSE, J. MICHALET, D. MAURY

Procuration : A. BENEZECH a donné procuration à A. PAILHAS

Absents : N. SALESSE, M. MARTIN, A. ARJALLIEZ, C. TREMOLET, C. AGRINIER

OBJET : MAISON DES ASSOCIATIONS D'AGUESSAC
APPEL A PROJET ACTEE – AAP CHENE 4 - FNCRR

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein de l'assemblée ; et Monsieur Dominique MAURY, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

La Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et des Régies (FNCCR) est porteuse du Programme CEE ACTEE +, référencé PRO-INNO-66. Le Programme ACTEE + vise à aider les collectivités à mutualiser leurs actions, à agir à long terme et ainsi à planifier les travaux de rénovation énergétique tout en réduisant leurs factures d'énergie. Le déploiement de ce programme dans tout le territoire national repose sur une implication forte des collectivités territoriales volontaires. ACTEE + vise également à faciliter le développement des projets d'efficacité énergétique, de substitution d'énergies fossiles par des systèmes énergétiques efficaces, le développement des énergies renouvelables et de récupération pour les bâtiments publics.

Dans ce contexte, la commune d'Aguessac souhaite candidater à l'AAP CHENE saison 4 du Programme ACTEE + pour la mise en œuvre de sa stratégie globale de rénovation du parc de bâtiments publics tertiaires. La candidature à cet appel à projets s'inscrit dans le cadre du SCOT, et porté par le Parc Naturel Régional des Grands Causses, coordinateur.

L'AAP CHENE saison 4 vise apporter un financement dédié aux coûts organisationnels liés aux actions d'efficacité énergétique des bâtiments des collectivités, pour les acteurs publics proposant une mutualisation des projets de territoire permettant de massifier les actions de réduction des consommations énergétiques des collectivités.

Il est attendu que les fonds attribués via cet AAP génèrent des actions concrètes permettant la réduction de la consommation énergétique avant la fin de l'AAP et du programme ou, à minima, la mise en place de plans de travaux avec une faisabilité avérée.

Accusé de réception en préfecture
012-211200027-20250217-2025021702-DE
Reçu le 18/02/2025

Afin d'encourager les projets de rénovation énergétique des collectivités, le programme ACTEE + met en place une aide au financement portant sur 5 postes essentiels :

- Ressources humaines (économe de flux),
- Outils de suivi de consommation énergétique et équipements de mesure,
- Etudes techniques,
- Maîtrise d'œuvre,
- Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) et sensibilisation.

Chaque membre du groupement communiquera au coordinateur du groupement un courrier d'intention qui les transmettra à la FNCCR. Ce courrier d'intention (ou lettre d'engagement) engage la candidature de chaque membre du groupement. Le coordinateur joindra ces lettres à la candidature.

Le Conseil municipal d'Aguessac :

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi du 18 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;

Vu l'arrêté du 10 mars 2019 portant validation du programme ACTEE ;

Vu le décret n° 2019-771 du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire.

Entendu le présent exposé,

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VALIDE** l'intérêt de candidater à l'AAP CHENE Saison 4 du programme ACTEE + ;
- **VALIDE** le montage et le fonctionnement du groupement porté par le Parc Naturel Régional des Grands Causses ;
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces ou documents afférents à la présente délibération ;
- **AUTORISE** le Maire à engager les dépenses liées aux actions portées par les membres du groupement dans le cadre de la candidature à l'AAP CHENE Saison 4.

Ainsi fait et délibéré
Pour extrait conforme.

Le Maire,
Anne PAILHAS